Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 26 (1955)

Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le budget des constructions fait apparaître le montant jamais atteint d'environ 173 millions de francs. Il doit permettre de commencer le perfectionnement systématique des installations ferroviaires et du parc des véhicules prévu pour les années prochaines. Quant aux grands travaux de reconstruction des gares de Berne, Bâle et Zurich, ils feront l'objet d'un mode spécial de financement.

En ce qui concerne le Jura bernois, on a prévu les dépenses suivantes : 2 millions pour la continuation des travaux de doublement de la voie de La Neuveville à Douanne ; Fr. 124,000.— pour la troisième et dernière étape de la pose du block de ligne entre Saint-Imier-Le Locle-Le Col des Roches (il s'agit d'un dispositif de sécurité pour lequel les deux premières étapes de travaux ont exigé une somme de Fr. 340,000.—) ; enfin Fr. 180,000.— pour un enclenchement électrique à Tavannes (commande électrique des aiguilles et signaux lumineux).

Enfin, on apprendra avec satisfaction que la voie d'évitement de Bärschwil a été mise en exploitation le 5 octobre dernier. Il s'agit là de la première étape pour l'établissement de la double voie. Car les travaux commenceront en 1957. Il est déjà regrettable que rien n'ait été prévu pour 1956.

* *

A propos de la ligne de Delle. — Une nouvelle mesure vient d'aggraver la situation, déjà lamentable, de la ligne de Delle. La Conférence internationale des horaires a décidé de supprimer, l'an prochain, les trains de saison Boulogne-Interlaken qui circulaient du 2 juillet au 12 septembre. Et ceci, à la demande des Chemins de fer français, leur occupation étant considérée comme insuffisante.

Ainsi, malgré toutes les démarches, en dépit de toutes les interventions, le parcours Belfort-Delémont-Berne-Oberland est toujours plus délaissé et la responsabilité en incombe exclusivement à la Société nationale des chemins de fer français.

Par contre, le nouvel horaire international avantagera les autres points d'entrée de France en Suisse, soit Bâle, Les Verrières, Vallorbe et Genève.

* *

Plus de chômeurs à Bienne. — Cette heureuse situation s'est révélée le 25 octobre, jour de pointage. Aucun chômeur, ce jour-là, ne s'est présenté au contrôle, alors qu'il y en avait 58 en octobre 1954.

* *

Plus de restriction à l'importation de lièvres tirés en France. — A cause de la mixomatose qui a sévi de façon si virulente en France et tout particulièrement en Alsace, on se souvient qu'à la demande de l'Office vétérinaire fédéral, les autorités compétentes avaient interdit l'importation des lièvres tirés en France. Les principaux agents de propagation sont des insectes qui, depuis le retour du froid, ne volent plus. Aussi, donnant suite à une requête du groupement des chasseurs suisses en Alsace, cette interdiction a été levée dès le 30 octobre.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du *Bulletin :* R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. Reusser et STEINER
Publicité : Administr. du *Bulletin* — Editeur : Imp. du *Démocrate* S. A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37
Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086
Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—
Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source